



## Je suis harcelée par mon futur ex-mari.

Par **picou**, le **12/06/2016** à **22:27**

Bonjour,

Je suis séparée depuis mai 2015. Une ordonnance de non conciliation a été rendue en août 2015. Malgré une première interpellation en novembre 2015 pour harcèlement mon futur ex-mari ne cesse de me suivre, d'épier mes gestes. Il est régulièrement au pied de mon immeuble. Il n'accepte pas notre séparation et devient plus oppressant depuis que j'ai rencontré mon compagnon actuel. Dois-je porter plainte au commissariat ou directement au procureur pour qu'il me laisse tranquille car je sens que la situation va dégénérer.

Merci.

Par **Visiteur**, le **13/06/2016** à **08:42**

Bonjour,

s'il a été interpellé une première fois c'est qu'à un moment donné vous avez bougé ? Refaites la même chose ? Il a un antécédent il y a donc récidive ? Pourquoi vous posez vous la question ?

Par **picou**, le **13/06/2016** à **13:17**

bonjour,

En fait il est convoqué le 14/06 à la gendarmerie mais je sais même pas si c'est suite à ma première plainte , j'ai aucune nouvelle !!!

la première fois ils l'ont pris sur le fait mais là comment prouver qu'il me suis ....